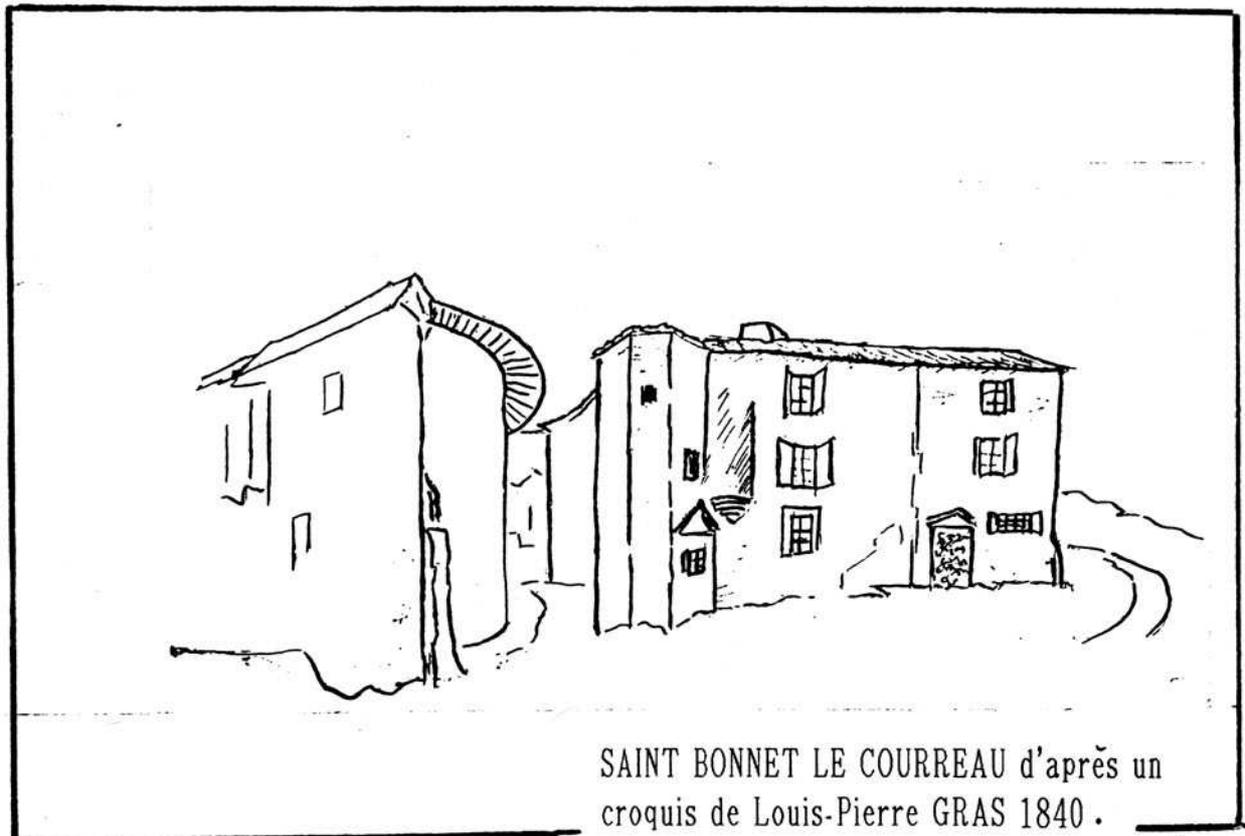


LES CABARETS DE SAINT-BONNET-LE-COURREAU AU XIXe SIECLE

Les archives de la Diana conservent le manuscrit de J. Mervillon géomètre à Saint-Bonnet-le-Courreau qui s'intitule :

"Premier essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreaux de 1821 à 1846"

Un chapitre de cet ouvrage est consacré au commerce et à la consommation. Mervillon constate qu'en fait de commerce "il s'en fait peu au chef-lieu, il n'y a qu'un seul marchand drapier et épicier, un débitant de tabac, un marchand de potterie et un marchand de cuir... Il n'y a ni foires ni marchés hebdomadaires qu'un petit marché pour les fruits pendant l'été et l'automne... les jours de fêtes et de dimanches sur la place du platte. Il y vient... les jours de fêtes balladoires des marchands clincaliers, des colporteurs, des boulangers vendre leur pain blanc et des joueurs de banques¹ ..."



¹ Forains tenant loteries.

Tous ces gens qui ne sont pas natifs ou propriétaires à Saint-Bonnet payent "cinq centimes pour chaque mètre de terrain que leurs marchandises occupent au fermier de la place."

Lors du recensement de 1841, la commune de Saint-Bonnet a 1957 habitants. Quatre des cinq cabaretiers que compte le bourg ont expliqué à Mervillon "la manière de se traiter et de dépenser" de leurs clients.

Ensemble, ils débitent annuellement "220 anées de vin, 10 752 livres de pain, 68 vaches, 140 veaux et 40 moutons". Mais fromage, carpes et tanches figurent aussi aux menus de leurs établissements. Cependant, dit l'auteur de l'essai statistique, "on ne peut préciser le débit du café, des eaux-de-vie et des liqueurs que deux cabaretiers débitent continuellement..." et que leurs collègues servent occasionnellement. D'ailleurs ce ne fut que tardivement, en 1814, qu'apparaissent café et liqueurs à Saint-Bonnet. En tout cas l'eau-de-vie, débitée en "roquille"², est très populaire !

Mervillon précise : "Les principales consommations se font les dimanches et fêtes. Elles proviennent du grand concours d'individus des communes étrangères que leurs affaires attirent à Saint-Bonnet ainsi que des jeunes gens qui y venaient à la messe du matin pour se voir comme lieu de rendez-vous".

Les fêtes principales sont la Saint-Bonnet (15 janvier), la Saint-Barthélemy (24 août) et la Saint-Etienne (26 décembre), jour où se louent les domestiques. En ces occasions, les cabaretiers font "une provision six fois plus forte que les dimanches ordinaires".

Qui fréquentait ces cabarets ? En temps ordinaire, "hors fêtes et messes" on venait des communes et hameaux voisins "pour affaires grandes ou petites"... En effet, "il y a toujours et depuis un temps immémorial eu un notaire à Saint-Bonnet". Les scieurs de long y viennent pour trouver de l'ouvrage. C'est aussi un lieu de passage entre Auvergne et Forez: des marchands de Saint-Anthème, Valcivières et d'autres communes "s'y arrêtent même les jours ouvriers". Avant de repartir, "en mendiant", pour leur tournée dans la plaine du Forez, "les patères³ y font des ribottes⁴ qui durent quatre à cinq jours". Ces "ribottes" sont aussi le fait des jeunes gens, les jours de fête. Mervillon ne précise pas si garçons et filles y sont associés.

Les occasions d'aller au cabaret, les habitudes alimentaires, les comportements sont rapportés commune par commune. N'y voyons pas dénigrement et calomnie seulement, peut-être, un peu de malice ?

Les gens de Marcoux "viennent presque tous les dimanches et fêtes... à cause des offices divins. Ils font très peu de dépenses, ils se rentournent souvent sans rien prendre". Obligés d'entrer au cabaret pour affaires "ils prennent à deux, sans faire marché d'avance, un litre et demi de vin, une livre de pain et un petit morceau de viande". Bref, de médiocres clients !

Il n'en est pas de même de ceux de Marcilly ("le Pavé") qui "montent à Saint-Bonnet d'avril à la Toussaint pour trouver des journaliers" et reviennent à Noël "pour se procurer des domestiques". Quelle que soit leur affaire, "ils ne sortent jamais de l'endroit sans boire un bon coup. C'est souvent deux litres qu'il leur faut et un pour compter l'écot⁵". Ils

² La roquille correspond à 1/8e de litre et la "chopine" à 46,5 cl.

³ Patère, marchand de "pate" (chiffon), terme local pour désigner le chiffonnier.

⁴ Ribotte : festin, beuverie.

⁵ L'écot est la quote-part à payer par chaque convive dans un repas pris à frais communs.

préfèrent "la viande de veaux en grande quantité" et "à bon marché" et le pain "en proportion". "Les cabaretiers les aiment beaucoup... Ils payent presque toujours comptant".

C'est encore mieux avec les habitants de Pralong qui "viennent en tout temps vendre leur vin, acheter du bois et autres affaires. Après la messe du matin, ils se rendent au cabaret. Ils font faire un déjeuner composé de vin blanc..., d'une fricassée de la meilleure viande et quelquefois un morceau de fromage et du pain à proportion". "Ils terminent après avoir pris chacun deux litres de bon vin blanc". "Ils boivent jusqu'au soir qu'ils partent même quelquefois la nuit". Mervillon précise qu'ils payent "raisonnablement" mais changent souvent de cabaret. Gros clients mais peu fidèles.

Les bonnes gens de Châtelneuf reviennent tous les dimanches et fêtes et apprécient l'eau-de-vie car ils commencent "à roquiller avant la grand-messe". Après c'est le déjeuner puis ils passent "le reste de la journée à ribotter en changeant de cabaret". Eux aussi ne regagnent leur village qu'à la nuit.

Ceux de Roche-en-Forez se montrent rustiques : "après la messe [ils] se rendent à leur auberge pour dîner et sans être bien délicats, ils font venir un gros morceau de gorre⁶ ayant toujours la précaution de l'assaisonner de vin en quantité". Il en est de même des habitants de Sauvain qui "font de grosses ribottes les jours de fêtes balladoires et y passent très souvent la nuit". Eux aussi "ils ne sont pas des plus délicats pour la bonne chère ni pour le bon vin mais il leur en faut en quantité". En revanche les cabaretiers observent que ce sont eux les plus "resquilleurs" car "malgré les précautions, ils leur font perdre sur un gros écot quatre ou cinq bouteilles de vin et autres objets".

Finissons avec de mauvais clients. Les natifs de Saint-Georges-en-Couzan "viennent rarement sauf ceux qui habitent les hameaux de Cruzol, du Mazet et de Veaux pour entendre la messe et y vendre leurs fruits". De plus, ils apportent souvent "leur pain et ne prennent qu'une chaupine (sic) par personne et une soupe". Ils payent comptant, mais, hélas, "jamais ne ribottent ou du moins très rarement !"

Voici, pour finir, quelques notes d'aubergiste en 1823 :

. "A déjeuné, une bouteille de vin, une livre de pain et la moitié d'une carpe frite ---> 1 F

. "A soupé, trois bouteilles de vin, deux livres de pain, trois tanches, un demi quart de fromage, et le lit ---> 3 F

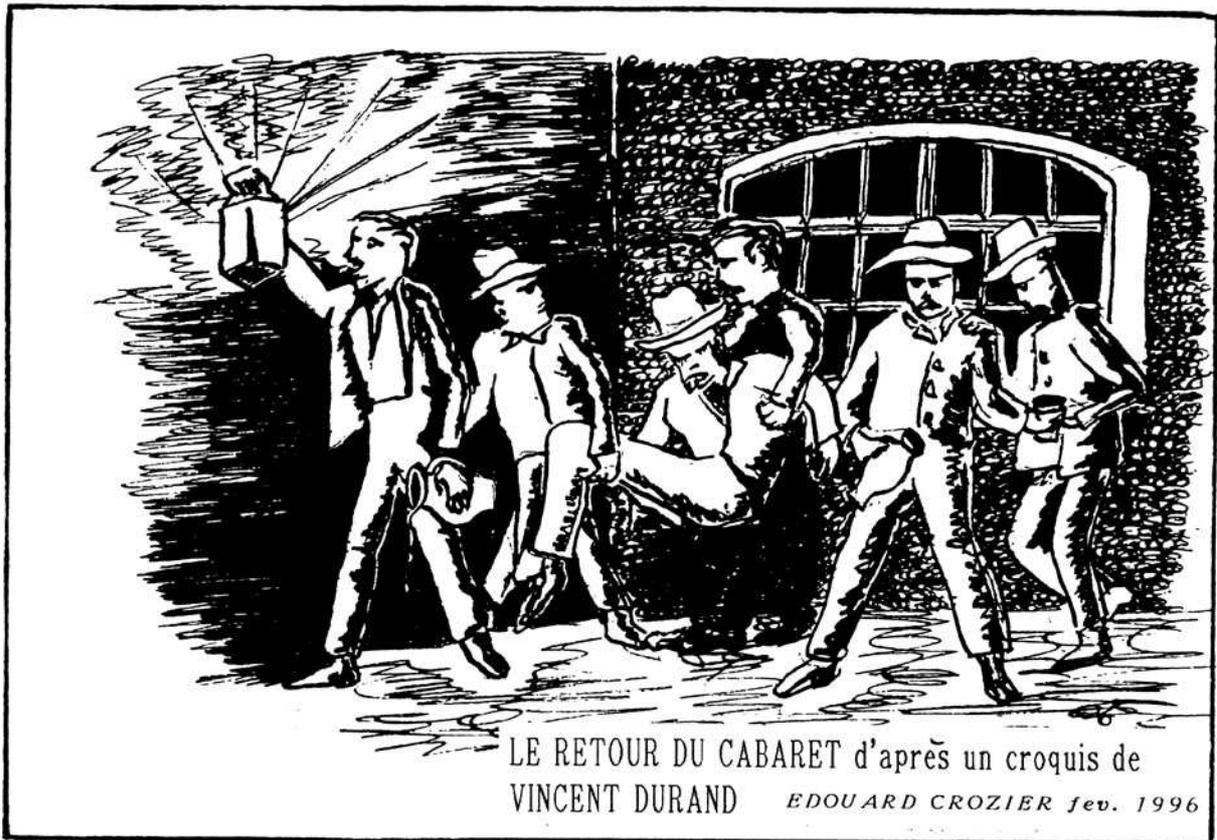
C'était sans doute un jour "maigre" parce que, la veille, le souper était le suivant :

. "Trois bouteilles de vin, deux livres de pain, deux saucissons, une langue de boeuf, un quart de fromage" ---> 5 F

Rappelons-nous qu'à la belle saison un journalier gagnait environ 1 F par jour et seulement 0,30 F en janvier et février.

Dans ses notes J. Mervillon mentionne "jeunes gens et hommes". Les femmes et les jeunes filles allaient à la messe, bien évidemment, et aussi, sûrement, aux fêtes balladoires, sinon avec qui les garçons auraient-ils dansé ? Il n'y a pas que la "bourrée des quatre hommes" ! Ces dames accompagnaient-elles quelquefois leurs hommes au cabaret ? Comment s'y comportaient-elles ? Mervillon n'en dit rien.

⁶ Gorre, gore : vieille vache.



A nous d'imaginer ces retours de "ribottes". Peut-être le cheval connaissait-il bien la route. Pour ceux qui étaient à pied, les bruyères du col de la Pelletière nous raconteraient de gros sommeils contre un mur de grange ou le long d'un fossé. L'alcotest était à inventer. Quant à l'accueil à la maison, où la femme attendait son "foirier", jugeant des dégâts à la manière dont il "accrochait les pierres du chemin... Mesdames c'est selon votre indulgence et votre patience !

Commerce et consommation vont souvent de pair avec les fêtes religieuses. Le cabaret et l'église voisinent : on trinque et on se restaure après la messe. C'était l'ordre normal pour les Foréziens de ce temps-là. De quoi donner des regrets aux gens d'Eglise et ... aux boulangers : deux livres de pain par personne au souper !

Danielle BORY